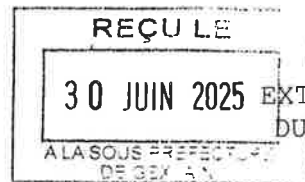


AIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX**

**Nombre de membres**

afférents au C.M : 11  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 05

**SEANCE du 24 juin 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 24 juin,  
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
19/06/2025

**Etaient présents :**

LEVRIER Patrick Adjoint  
Delphine GABRIEL-ROBEZ Sacha TREMBLAY, GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage  
19/06/2025

**Absents :** Laurence GROSGURIN, Jacques MERMET, Gilles PERONNET

**Elue secrétaire de séance :** Delphine GABRIEL-ROBEZ

**Objet de la délibération : Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du département  
« Pacte Territoire 2026 » pour l'opération « sécurisation village ».**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la vitesse des véhicules dans le village est excessive.  
Il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de faire ralentir les automobilistes.

Une étude a été faite par l'entreprise « Profils Etude » et le montant des travaux s'élève  
à **138 362.50 € HT**.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention  
auprès du département « Pacte Territoire 2026 »

Le plan de financement prévisionnel s'établirait ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Détail des postes	Montant en € HT	Financements	Montant en €
Sécurisation de la route des Monts Jura	138 362.50	<b>Pacte Territoire 2026</b>	<b>35 754,00</b>
		Commune	102 608,50
<b>TOTAL</b>	<b>138 362.50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>138 362.50</b>

**Le conseil oui l'exposé du maire**

Après avoir délibéré par 05 voix POUR 0 contre 0 abstention

**ADOPTE** l'opération « sécurisation village »

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel

**SOLLICITE** une subvention de **35 754,00 €** au titre du Pacte Territoire 2026.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

Pour copie conforme  
Le Maire  
Roger GROSSIORD

